

ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT DE LA SANTE

Compte rendu de la séance du 13 octobre 2005

I – Election du Président de l'Association

Sous la présidence de M. J.-M. Lemoyne de Forges, président d'honneur de l'Association, le Conseil a élu à l'unanimité M. D. Truchet, seul candidat, comme président de l'Association pour une durée de trois ans.

II – Election du Bureau

Le nouveau bureau de l'Association est ainsi constitué :

- Président d'honneur : M. Jean-Michel Lemoyne de Forges
- Vice-Président : M. Michel Bélanger
- Secrétaire général : M. Maxence Cormier
- Secrétaire général adjoint : Mme Marie-Laure Moquet-Anger
- Trésorier : Mme Anne Laude

Mme Anne Laude est habilitée à transférer les comptes espèce et titres de l'Association dans l'agence bancaire de son choix. Le compte fonctionnera sous la signature séparée du trésorier et du président, les chèques étant normalement détenus par le trésorier. Mme Anne Laude est habilitée à effectuer toute opération dans l'intérêt de l'Association. Elle en tiendra la comptabilité, présentera un état de la situation financière à chaque séance du conseil d'administration et en rendra compte en présentant chaque année un rapport financier devant l'assemblée générale ordinaire aux fins d'obtenir quitus de sa gestion.

III – Programme d'activité

Le conseil arrête le programme du colloque annuel du 24 mars 2006 sur *La permanence des soins* et charge son président de le mettre en œuvre. D. Truchet note que, n'ayant pas vocation à organiser seul toutes les manifestations de l'Association, il ne verrait que des avantages à ce que la tâche soit à l'avenir assurée par d'autres membres du conseil, comme cela a été le cas par le passé.

Le conseil décide que l'après-midi d'étude du 1^{er} juin 2006 portera sur *CRCI et ONIAM*.

IV- Perspectives financières

Après discussion, le conseil décide de maintenir pour l'année 2006 les cotisations à leur niveau actuel (10 euros pour les étudiants, 40 euros pour les personnes physiques et 120 euros pour les personnes morales).

Mais il est impératif de trouver de nouvelles recettes : la priorité est d'obtenir pour l'AFDS un agrément comme organisme de formation continue. Mandat est donné à M. Cormier, secrétaire général, de faire aboutir ce dossier.

Il est décidé de rendre les colloques payants à partir de l'année 2007 (50 euros pour les non étudiants et non cotisants de l'AFDS), les après-midi d'étude pourraient également être payantes (20 euros).

Une réflexion sera menée sur les conditions dans lesquelles l'Association pourrait continuer à apporter son concours financier aux manifestations qu'elle parraine.

Dès maintenant, il est décidé de ne plus faire le service gratuit des Actes de nos colloques aux membres qui ne sont pas à jour de leur cotisation. Cette mesure est affective dès les actes du colloque 2005.

V – Site Internet

La proposition des Etudes hospitalières de créer, mettre à jour et héberger à titre gratuit un site en ligne de l'Association suscite un débat. Le conseil salue dans cette proposition un moyen de remédier à l'absence, de plus en plus anachronique, de « site AFDS », mais observe que l'Association ne doit pas se lier d'emblée avec un éditeur, sans s'être assurée que d'autres éditeurs ne souhaitent pas lui rendre le même service. Il est précisé que l'hébergement du site de l'AFDS ne liera pas l'association en matière de publication des actes des colloques et des après-midi d'études.

Mme Esper est chargée de rédiger un « cahier des charges » qui serait proposé aux éditeurs susceptibles d'être intéressés par ce partenariat avec l'Association. A l'issue de cette consultation, le conseil choisira celui dont l'offre sera la plus intéressante pour l'Association, en termes de coût, d'efficacité et d'indépendance.

VI – Assemblée décentralisée

D. Truchet propose l'organisation d'assemblées générales décentralisées. Le conseil d'administration accepte cette proposition. F. Vialla propose la candidature de Montpellier.